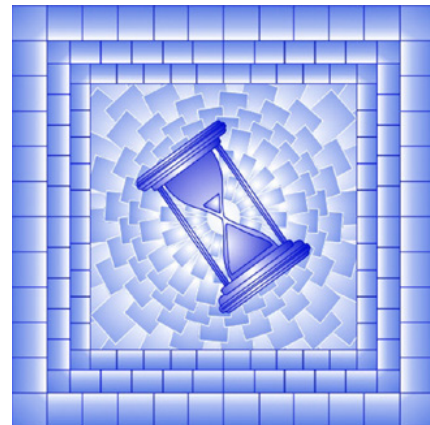


N° 62F0014M au catalogue
ISSN 1706-7731
ISBN 978-0-660-30193-8

Nouvelle approche pour l'estimation de l'indice des prix des services de téléphonie de l'Indice des prix à la consommation



Date de diffusion : le 30 avril 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Nouvelle approche pour l'estimation de l'indice des prix des services de téléphonie de l'Indice des prix à la consommation

Aperçu

L'indice des prix des services de téléphonie fait partie de la composante des dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage, une composante principale de l'Indice des prix à la consommation (IPC), et est lui-même formé de trois composantes (non publiées), soit les services téléphoniques locaux, les tarifs téléphoniques interurbains et les services de téléphonie cellulaire.

La méthodologie de la composante des services de téléphonie cellulaire a été modifiée et la publication de l'IPC de novembre 2018 (diffusé le 19 décembre 2018) rend compte des changements apportés. Ce document vise à décrire la méthodologie de la composante des services de téléphonie cellulaire et à expliquer les récents changements apportés à la méthodologie.

Portée de la composante des services de téléphonie cellulaire

Dans la composante des services de téléphonie cellulaire, le prix du produit correspond à tous les coûts des services de téléphonie associés à un téléphone cellulaire au cours d'une période donnée. Les services comprennent les appels téléphoniques locaux et interurbains, la messagerie texte et, dans certains cas, l'accès à Internet à partir d'un téléphone cellulaire. Il est important de noter qu'au fil des ans, la composante des services de téléphonie cellulaire a évolué en fonction des habitudes de consommation des Canadiens.

Pondération des dépenses dans le panier fixe de l'IPC

L'indice des prix des services de téléphonie représente 2,292 % du panier de l'IPC de 2017. Les pondérations des dépenses sont estimées principalement à partir des données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada.

La composante des services de téléphonie cellulaire représentent environ 78 % de la pondération de la composante des services de téléphonie.

Stratégie d'échantillonnage

Les consommateurs canadiens peuvent choisir parmi quelques fournisseurs de services sans fil (FSSF), et chaque fournisseur offre un nombre limité de forfaits de téléphonie cellulaire. Les forfaits de téléphonie cellulaire existants sont rarement modifiés, mais ils sont plutôt abandonnés et remplacés par de nouveaux forfaits. Par conséquent, plutôt que de suivre les variations de prix en suivant des tarifs ou des forfaits précis, on utilise une approche fondée sur les profils de consommation, c'est-à-dire que l'on suit les prix de plusieurs profils de consommation représentatifs (soit les prix de forfaits de téléphonie comprenant entre autres un nombre de minutes, des indemnités pour appels interurbains et des données variables) au fil du temps. Cette méthode, qui consiste à observer les prix des mêmes profils de consommation chaque mois, permet à Statistique Canada de s'assurer que la quantité et la qualité des services demeurent constantes et que l'indice rend compte de la variation pure des prix.

L'ensemble de profils sélectionnés vise à obtenir la meilleure représentation possible des tendances de consommation de services cellulaires des ménages canadiens. Le tableau 1 présente des exemples de deux profils de consommation représentatifs.

Tableau 1
Exemples de profils de consommation représentatifs

	Profil A	Profil B
Minutes comprises, en tout temps	400	1 000
Minutes comprises, appels interurbains au Canada	20	100
Minutes comprises, en dehors des périodes de pointe	Fins de semaine et soirées illimitées	Fins de semaine et soirées illimitées
Messagerie texte	200	1 000
Fonctions	Messagerie vocale	Messagerie vocale
	Identité de l'appelant	Identité de l'appelant
Données (Go)	0	5
Appareil subventionné	Non	Oui

Source : Statistique Canada, Division des prix à la consommation.

Dans chaque province, les FSSF les plus importants selon leur part des revenus sont échantillonnés. Dans chaque province, les FSSF sont pondérés en fonction de leur part de marché provinciale, laquelle est calculée en revenus. Cette pondération des FSSF en fonction de leur part de marché vise à optimiser la représentativité de l'indice. Les revenus sont tirés de l'Enquête annuelle des télécommunications, qui est menée conjointement par Statistique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Les pondérations des FSSF à l'échelle provinciale sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte de leur part de marché la plus récente.

Collecte des prix

Chaque profil de consommation a été jumelé à un forfait offert par un FSSF dans une province donnée. Les prix des forfaits sont recueillis chaque mois sur les sites Web des FSSF. Les forfaits doivent être disponibles auprès du fournisseur dans la province spécifiée. Seuls les forfaits contenant un plan tarifaire post-payé peuvent être considérés.

Agrégation des prix

Une fois que les prix de tous les forfaits ont été recueillis, les prix de la période courante sont directement comparés aux prix de la période précédente afin d'établir des rapports de prix. Les prix relatifs seront ensuite agrégés à l'aide de la moyenne géométrique au sein d'un FSSF.

L'agrégation au niveau provincial est ensuite calculée en multipliant la moyenne géométrique du prix relatif pour tous les FSSF dans une province donnée par la variation de la taxe provinciale.

Variation de la qualité et mise à jour

En raison de l'approche fondée sur les profils de consommation mentionnée ci-dessus, les ajustements apportés aux prix antérieurs sont minimes, voire nuls.

Les profils sont mis à jour régulièrement afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents. De nouveaux profils peuvent être ajoutés en fonction de l'évolution des parts de marché ou de l'évolution technologique de l'industrie des télécommunications.

Mise à jour de la méthodologie en ce qui concerne les subventions des appareils

Dans la méthodologie précédemment utilisée, pour obtenir un prix final du forfait de téléphonie cellulaire, une subvention pour l'appareil était calculée et soustraite du prix du forfait de téléphonie cellulaire.

Auparavant, la subvention de l'appareil faisait partie des caractéristiques requises de certains profils de consommation, comme l'illustre le profil B du tableau 1 ci-dessus. Cela signifie que les forfaits échantillonnés pour le profil B devaient comprendre un téléphone intelligent subventionné pour les clients qui signaient un contrat de

deux ans. Pour de tels forfaits, le prix du téléphone intelligent avec contrat et sans contrat était recueilli. À partir de ces deux prix, la subvention mensuelle du téléphone intelligent était calculée comme suit :

$$\text{subvention mensuelle} = \frac{\text{prix sans contrat} - \text{prix avec contrat}}{24}$$

Comme les FSSF modifient souvent les prix de leurs téléphones intelligents avec et sans contrat, la subvention mensuelle était volatile, ce qui entraînait une fluctuation de la composante des services cellulaires de l'indice des prix des services de téléphonie. **Par conséquent, à compter du mois de référence de novembre 2018, cette subvention n'est plus calculée et soustraite du prix des forfaits de téléphonie cellulaire.** Ainsi, la fluctuation des prix des forfaits de téléphonie cellulaire est maintenant une mesure directe de la variation de la composante des services de téléphonie cellulaire.